



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service Départemental de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 24 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Que faire en cas de découverte d'un ancien engin explosif ?

TOUTE DÉCOUVERTE EST A SIGNALER AU 17

Des munitions ont été employées au cours des trois derniers conflits qui se sont succédé sur le sol alsacien.

Ces engins de guerre présentant un risque de nature variable en fonction(s) de leur emploi d'origine et de leur état actuel, peuvent donc encore être présents dans le sol, notamment en forêt (munitions abandonnées, cachées, perdues ou n'ayant pas fonctionné).

Les travaux de BTP (Bâtiment et Travaux Publics), agricoles ou les terrassements, les phénomènes d'érosion du sol ou l'assèchement des rivières peuvent mettre à jour ces munitions anciennes.

Des engins peuvent également être trouvés dans des greniers, remises ou encore dans les jardins.

Le Préfet du Bas-Rhin rappelle que toute manipulation d'un ancien engin de guerre ou de munitions est à proscrire.

En cas d'une telle découverte, il convient :

- de ne pas toucher l'engin, ni le déplacer et cesser toute activité à proximité immédiate de l'objet ;
- signaler immédiatement la découverte en appelant le 17 (gendarmerie ou police) ;
- informer le maire ou les services municipaux.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service départemental de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>